

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 322 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris bibliothèques (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectif relative à l'attribution d'un acompte de 175.000 euros au titre de 2016 approuvée par délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu la délibération 2015 DAC 603, en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Paris bibliothèques en 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Paris bibliothèques 3, impasse de la Planchette 75003 Paris au titre de l'année 2016 est fixée à 200.000 euros soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2016_00536 ; 20433.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention adoptée les 14, 15 et 16 décembre 2015, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération. La dépense correspondante soit 25.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO